

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2021-2022.....

Numéro de séance :

Date de convocation :31/03/2022....

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (31/01/2022) pour vote

I- QUESTIONS FINANCIERES

2. Compte financier pour votes

3. Décisions Budgétaires Modificatives pour vote

II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

4. Conventions et Adhésions pour vote

5. Organisation de la fin de l'année scolaire 2021-2022 pour vote

III- QUESTIONS DIVERSES

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal line at the bottom.

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 7 avril 2022

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo			X				
	CPE	Françoise Taté	X						
								
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Ugo Bessière			X	David Martineau			X
	Ville de Nantes	Fanny Sallé	X			Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau			X	Hélène Naulin			
	Franckie Trichet			X	Mahaut Bertu			
								
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier			X				
	Total								
Personnels de l'établissement		Mme Coulomnier	X			Mme Lopez	X		
		Mme Blayo	X			Mme Feydeau			
	Personnels d'enseignement	Mme Izacard	X			M. Schoeffter			
		Mme Hervé	X			Mme Le Gall			
		Mme Murzeau			X	M. Robin			
		M. Pénisson	X			Mme Delaunay			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
	Total								
Parents d'élèves et élèves		Mme Pardo	X			Mme Rouyer			
		Mme Guernouti				Mme Bourgois	X		
	Élus parents d'élèves	M. Castanier	X			Mme Manoukian			
		M. Clouet				Mme Deryde			
		Mme Titri				Mme Rousseau			
		M. Caillaud			X	Mme Traoré	X		
	Elèves	Jade Gindre	X			Léna Billaud-Coutand			
		Léonie Riffo- Fuenzalida				Lily Lafage	X		
	Total		12				4		

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (31/01/2022)

Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal du 31/01/2022 -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : pour : 15

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

I - QUESTIONS FINANCIERES

2. Compte financier

Mme l'Agent comptable présente le compte financier 2021.
18h02 : arrivée de Mme Traore.

Les dépenses d'entretien ont augmenté de façon conséquente en raison de la crise sanitaire ces deux dernières années.

Les dépenses de viabilisation sont plus importantes qu'en 2020 mais ont été prévues dans le budget et maîtrisées.

Les factures de fluides augmentent, en particulier l'électricité. Pour couvrir ces dépenses à l'avenir, il faudra que le Conseil Départemental augmente les subventions allouées à l'établissement.

L'activité du SRH a également baissé en raison de la crise sanitaire.

L'établissement accueille 39% de boursiers, dont un pourcentage de taux 3 nettement supérieur à la moyenne académique.

Le fonds de roulement correspond à 80 jours de fonctionnement (au-dessus de la moyenne conseillée par le Département).

La trésorerie permet de fonctionner pendant 111 jours.

Le taux de non-recouvrement est relativement élevé (7.69%) malgré l'utilisation efficace du fond social. Certaines familles restent très difficiles à contacter et à aider.

Vote relatif au résultat de l'exercice 2021 :

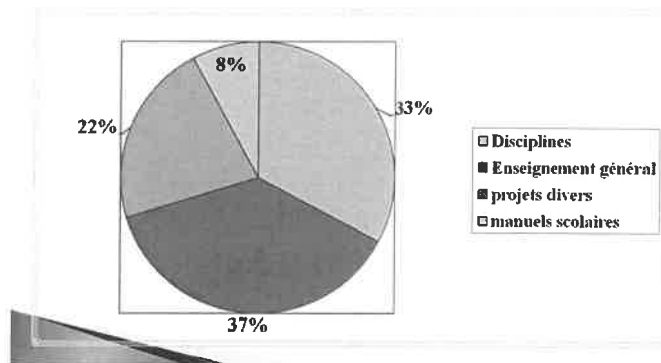
Montant total de recettes : 361 193,39 €

Montant total de dépenses : 360 137,42 €

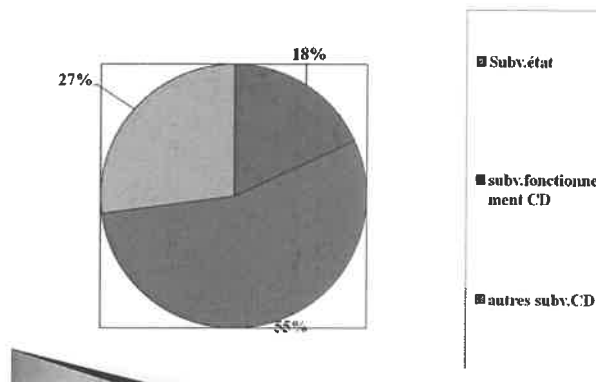
Petit rappel du cadre budgétaire et comptable

- ▶ 3 services généraux, avec chacun des dépenses et des recettes : AP (activités pédagogiques), ALO (administration et logistique) et VE (vie de l'élève)
- ▶ 2 services spéciaux, également à l'équilibre au budget initial : SRH (service restauration et hébergement) et SBN (service des bourses nationales)

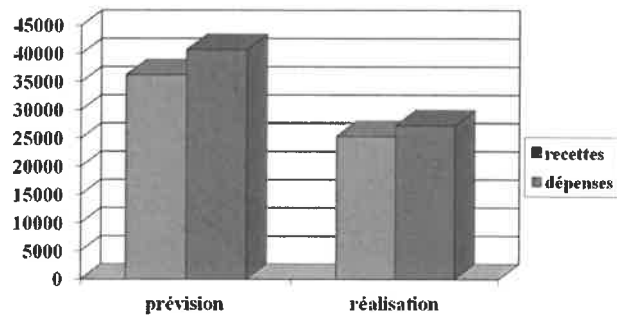
Le service AP, répartition des dépenses



Le service AP, l'origine des recettes



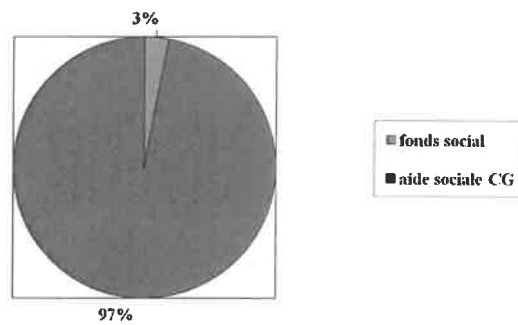
Le service AP



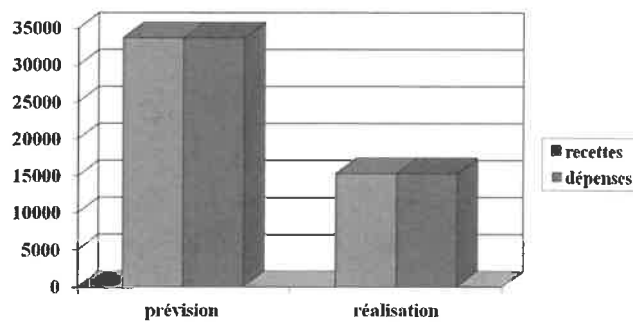
Le service AP

- › Un peu plus de dépenses que de recettes sur ce service AP
- › Au total, 4 498,13€ prélevés sur fonds de roulement pour financer des dépenses pédagogiques
- › Activité pédagogique réduite en matière de projets d'où une sous-utilisation des subventions
- › Pas de voyages scolaires

Le service VE, la répartition des dépenses et l'origine des recettes



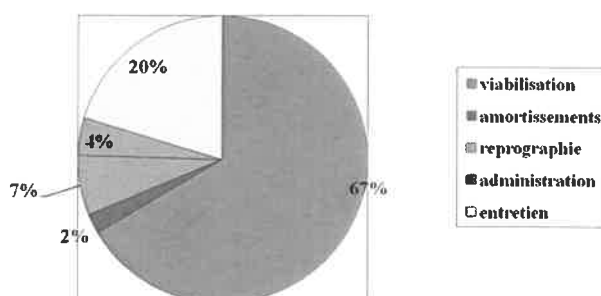
Le service VE



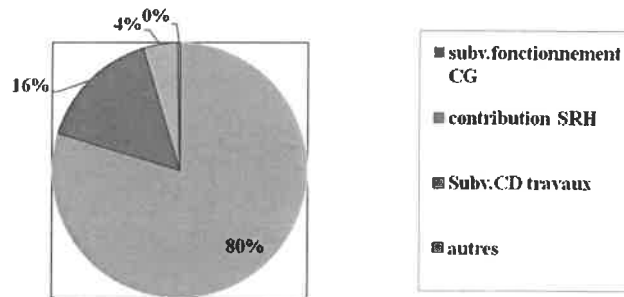
Le service VE

- › Les recettes et les dépenses sont équilibrées
- › Les dépenses faites sur ce service sont des dépenses sur subventions affectées : l'ordre de recette est fait du montant de la dépense, si toute la subvention n'est pas utilisée, le reliquat est réinjecté dans le budget de l'exercice suivant ; en l'occurrence, des reliquats de 10 513.98€ pour le fonds social départemental et de 7 726.45€ pour le fonds social Etat pourront être réinjectés dans le budget 2022.

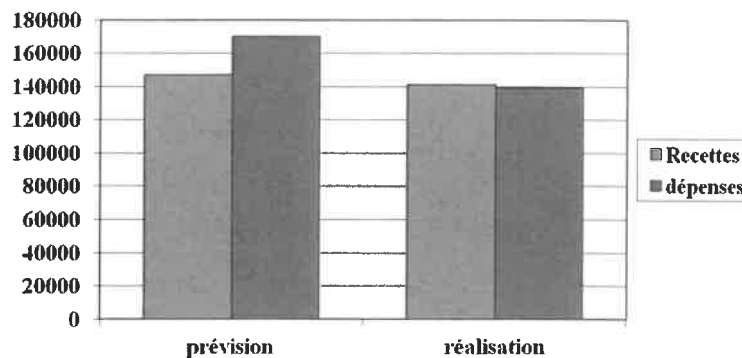
Le service ALO, la répartition des dépenses



Le service ALO, l'origine des recettes



Le service ALO



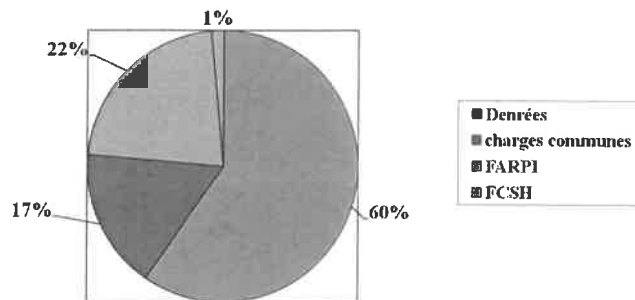
Le service ALO,

- ▶ Au total, 18 000€ de prélevés sur fonds de roulement pour financer différentes dépenses, dont 10 000€ « par précaution » en fin d'année civile
- ▶ Recette de contribution du SRH inférieure à la prévision
- ▶ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec des reliquats de crédits

Le service SRH

- ▶ Le montant total des recettes atteint 129 672.92€ (-50 000€/année classique)
- ▶ Le montant des dépenses s'élève, lui, à 130 702.37 € dont 78 130.75 € sont consacrés aux achats de denrées, le reste étant :
- ▶ la rémunération du personnel
- ▶ la participation au service commun
- ▶ la participation au fonds commun des service d'hébergement.

Le service spécial SRH



Les indicateurs financiers

- › Montant du fonds de roulement : 79 918,54€
- › Nombre de jours de fonds de roulement : 80
- › Nombre de jours de trésorerie : 111
- › Taux moyen de charges à payer : 2.12%
- › Taux moyen de non recouvrement : 7.69%

Délibération 2 - Le C.A. adopte le compte financier 2021 en dépenses et en recettes -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Affectation des résultats :

Capacité d'autofinancement : 3 420,44 €

Affectation au service général : 4 449,89 €

Affectation au service de restauration et d'hébergement : -1 029,45 €

Le montant des réserves disponibles après affectation est de :

- services généraux : 67 335,98 €

- service de restauration et d'hébergement : 10 022,36 €

DETERMINATION DU RESULTAT				
1 ^{ère} section	fonctionnement	Charges	Recettes	Résultat de gestion
	Administration et logistique	137 351,34	141 203,34	3 852,00
	Activités pédagogiques	27 133,91	25 367,33	-1 766,58
	Vie de l'Élève	15 348,80	15 348,80	0,00
	Total SG	179 834,05	181 919,47	2 085,42
	Restauration	130 702,37	129 672,92	-1 029,45
	Bourses nationales	49 601,00	49 601,00	0,00
	Service spécial 3	0,00	0,00	0,00
	Service spécial 4	0,00	0,00	0,00
	Total SS	180 303,37	179 273,92	-1 029,45
2 ^{ème} section	Opérations en capital	5 487,35	2 066,00	-3 421,35
TOTAL GENERAL 1^{ère} section		360 137,42	361 193,39	1 055,97

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 055,97 €
dont amortissement réel	2 364,47 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (variation de l'exercice)	3 420,44 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT		SERVICE GENERAL (€)	Service annexe d'hébergement (€)	total fonds de roulement (hors cautions)
réserves disponibles	au 01.01.2021	66 307,44	11 383,21	77 690,65 €
	acquisition d'immobilisations	3 421,35		3 421,35 €
	variation de l'exercice	4 449,89	1 360,85	3 089,04 €
	au 31.12.2021	67 335,98	10 022,36	77 358,34 €
stocks	au 01.01.2021		2 228,80	2 228,80 €
	variation de l'exercice		331,40	331,40 €
	au 31.12.2021		2 560,20	2 560,20 €
total	au 31.12.2021	67 335,98	12 582,56	79 918,54 €

Les montants des charges 2021 tiennent compte des reliquats d'extourne 2020 qui les diminuent donc :
de 2140,55€ pour le service ALO et 166,50€ pour le service AP

Délibération 3 - Le C.A. adopte l'affectation des résultats tels que présenté : affectation au service général : 4 449,89 € ; affectation au service de restauration et d'hébergement :

-1 029,45 €

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

3. Décisions Budgétaires Modificatives

DBM POUR VOTE

Contexte

- 14/03/2022 : réunion relative aux crédits disciplinaires avec les coordonnateurs de discipline
- Détermination d'une répartition des crédits déjà prévus au budget
- Identification d'un besoin supplémentaire d'environ 3 000,00€ pour l'acquisition de matériel pédagogique et l'équipement de salles
⇒ Nécessité de prélever sur le fonds de roulement ces 3 000,00€ pour abonder le service AP

Contexte

- Obligation d'équiper les Etablissements recevant du public de DAE (Défibrillateurs automatisés externes)
- Prix : environ 2 000,00€ TTC en fonction du modèle choisi
⇒ Nécessité de prélever sur le fonds de roulement ces 2 000,00€ pour abonder le service OPC (prix unitaire supérieur à 800,00€ HT)

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits proposée
AP - DISCP - EPS	1 583,24	+ 555,00	2 138,24
AP - ENSGEN - FOURPED	0,00	+ 1 820,00	1 820,00
AP - ENSGEN - LECTURE	0,00	+ 625,00	625,00
OPC - INVEST - DAE	0,00	+ 2 000,00	2 000,00

M. le Principal propose un prélèvement sur fonds de roulement de 5 000,00 euros.

Délibération 4 - Le C.A. adopte la décision budgétaire

modificative telle que présentée (prélèvement de 5 000,00 €)

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

DBM pour information

Modifications des prévisions de recettes

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
AP - Subvention action éducative (7443)	8 049,33	+ 420,00	8 469,33

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
AP - Subvention action éducative (7443)	8 049,33	+ 420,00	8 469,33

Les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes relatives à la subvention « Action éducative » du Département sont majorées de 420,00 € suite à la reprise du reliquat 2021 et à la réception de la notification de subvention 2022.

19h15 : Départ de Mme Sallé.

II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

4. Conventions et Adhésions : convention de cycle rugby entre le collège Aristide Briand et le RCSSBG. Tous les mardis du 26/04 au 07/06 deux classes de Sixième bénéficieront de séances d'apprentissage du rugby animées par des membres du club de Saint-Sébastien-Basse-Goulaine et encadrées par les enseignants d'EPS.

Convention avec le Rugby Club Saint-Sébastien Basse-Goulaine :

Cycle rugby pour 2 classes de 6^{ème} (7 séances par classe)

Délibération 5 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer

la convention avec le Racing club Saint-Sébastien Basse-Goulaine-

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : pour : 15

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

5. Organisation de la fin de l'année scolaire 2021-2022 :

Dates	Evènements	Précisions
Vendredi 24 et lundi 27 juin 2022	Ramassage des manuels tous niveaux	24/06 : 6 ^è /5 ^è /4 ^è 27/06 : 3 ^è et 6 ^è /5 ^è /4 ^è suite
Mardi 28 juin 2022	Fin des cours tous niveaux : 12h15. Dernier repas à la DP pour 6 ^è /5 ^è /4 ^è	Aucun cours le mardi 28 juin APM tous niveaux (stage formation par compétences 2/3)
Mercredi 29 juin 2022	Préparation des salles pour le DNB. Stage formation par compétences 3/3)	Collège fermé
Jeudi 30 juin et vendredi 01 juillet 2022	DNB candidats scolaires	01/07/2022 : derniers repas niveau 3 ^{ème} Aristide Briand : centre d'examen Pas d'accueil des élèves 6 ^è -5 ^è -4 ^è
Lundi 04/07, mardi 05/07 et Mercredi 06/07	Correction du DNB	
Lundi 04 et mardi 05 juillet 2022	Accueil des élèves sur inscription (pas de cours ni de demi-pension)	Ateliers écriture Contrat d'objectif/Projet d'établissement
Mardi 05 juillet 2022 APM	Constitution des classes	1h/niveau ; 6 ^{ème} : M4
Mercredi 06 matin et jeudi 07 juillet 2022	Journées de concertation pédagogique	Pas de cours ; pas de DP ; collège fermé aux élèves
Vendredi 08 juillet 2022	Début des grandes vacances élèves	Enseignants : mobilisables pour jury DNB
Mercredi 13 juillet 2022 17h	Fermeture de l'établissement	

Délibération 6 - Le C.A. adopte l'organisation de la fin d'année scolaire 2021-2022 telle que présentée -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : pour : 14

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

III- QUESTIONS DIVERSES

Question soumise par les représentants des parents d'élèves.

Gestion des comportements, conflits, situations de violence (nombre et issues des conseils de discipline, actions en amont, effets des commissions éducatives)

4 conseils de discipline se sont tenus depuis la rentrée.

Un élève qui n'avait pas d'affectation en ULIS a pu être re-scolarisé en classe ULIS à l'issue de son conseil de discipline. Cet élève était en souffrance. La classe d'origine de cet élève a également été soulagée.

Les 3 autres conseils de discipline ont concerné des élèves qui dysfonctionnaient gravement au sein du collège. Dans ces trois situations, les élèves et les familles ont été vus ou convoqués par les professeurs, la CPE, l'équipe de direction.

Des commissions éducatives ont été réunies pour proposer des mesures et avertir les élèves et les familles. Le cas échéant, l'infirmière, l'Assistante sociale et la Psy-EN ont été sollicitées.

La tenue des conseils de discipline est aussi rendue nécessaire pour garantir la scolarité des autres élèves des classes concernées. Elle permet, quand le conseil de discipline vote une exclusion définitive, de donner l'opportunité d'un nouveau départ aux élèves.

Une réflexion sur la prise en charge des élèves qui dysfonctionnent est souhaitée et sera menée par les équipes du collège en partenariat avec les représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.